

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2015

Etaient présents : Mme Josiane BOIZIAU - M. Rémy BOURCIER - M. Laurent COQUET - Mme. Martine CORABOEUF - Mme. Nathalie COURGEON - M. Anthony GARNIER - Mme. Marie-Pierre GUÉRIN - Mme Magali JAHAN - Mme. Sylvie LE MOAL - Mme. Patricia LEBOSSÉ - Mme Sylvie LECOMTE - Mme. Suzanne LELAURE - M. Claude LERAY - M. Bruno MICHEL - Mme. Géraldine MOREAU - M. Bertrand RICHARD - Mme Florence SALOMON - M. Éric SOULARD

Absent - Excusé : M. Dominique NAUD

Pouvoir :

Secrétaire de séance : Mme Josiane BOIZIAU

❖ **APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2015**

Il est demandé que soit modifié les points suivants :

- page 5 au point 4.6 : ajouter « d'endommager le pont »
- page 6 : remplacer « CAZNEUVE » par « CAZENEUVE »
- page 6 : remplacer « BARROUIN » par « BAROUIN »

Une fois les rectifications apportées, le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.

1- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 Information démission adjointe

En vertu de l'article L.2122-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Le Maire donne lecture en séance du courrier de démission de Madame Guérin de ses fonctions de conseillère municipale et d'adjointe en date du 13 octobre 2015.

Madame le Maire donne également lecture du courrier d'acceptation de cette démission par le représentant de l'Etat, Madame La Sous-Préfète de l'Arrondissement d'Ancenis reçu en mairie le 20 octobre.

Madame Le Maire précise que Madame Guérin avait fait part aux membres du bureau municipal de ses intentions de démissionner le 16 juillet dernier à compter de début octobre, permettant ainsi à l'équipe d'organiser son remplacement. Son départ est lié à la concrétisation d'un projet professionnel avec son mari qui nécessite qu'elle puisse y consacrer tout son temps.

Il est précisé qu'en vertu de l'article 270 du Code électoral que « Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ». A ce titre, Madame Magali JAHAN intègre le Conseil municipal.

Madame Magali JAHAN prend place en séance.

1.2 Election nouvel adjoint

Madame le Maire précise que la démission de Madame Guérin, 4^{ème} adjointe, entraîne une modification du tableau du Conseil municipal.

2015-10/086 FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-2,

Considérant que le Conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,

Considérant que le nombre d'adjoints ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal,

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de cinq adjoints,

Considérant que la démission de Madame Marie-Pierre Guérin, 4^{ème} adjointe entraîne une vacance de poste,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

→ **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

DÉCIDE DE :

- d'approuver le maintien de cinq postes d'adjoints au maire.

2015-10/087 FIXATION DU RANG DES ADJOINTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-10 ;

Considérant que le Conseil municipal peut librement déterminer le rang des adjoints,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

→ **Après en avoir délibéré, à la majorité absolue (14 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention), le Conseil Municipal :**

DÉCIDE DE :

- Que le nouvel adjoint occupera dans l'ordre du tableau du Conseil municipal le 5^{ème} rang
- Que le 5^{ème} adjoint actuellement en poste sera promu au 4^{ème} rang du tableau du Conseil

2015-10/088 ELECTION NOUVEL ADJOINT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal d'élire un nouvel adjoint en cas de vacance de poste,

Considérant que Le Conseil municipal élit les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret,

Considérant qu'en cas de vacance d'un poste d'adjoint, tout conseiller municipal, à l'exception du maire, peut se porter candidat à ce poste (art L2122-1),

Considérant que monsieur Éric Soulard se porte candidat au poste d'adjoint vacant,

Considérant que Madame Suzanne Lelaure se porte candidate au poste d'adjoint vacant,

Considérant que Madame le Maire a procédé au dépouillement :

→ **Après vote, l'élection du 5^{ème} adjoint est validée comme suit :**

- **Éric Soulard : 13 voix**
- **Suzanne Lelaure : 4 voix**
- **1 abstention**

Monsieur Éric Soulard est ainsi élu 5^{ème} adjoint à la majorité absolue des votants

1.3 Présentation des thématiques déléguées aux adjoints et aux conseillers

Madame le Maire indique que la municipalité a réétudié et redéfini sept grandes thématiques relevant des affaires communales. Elle a réparti entre les cinq adjoints les différents domaines de compétences. Deux conseillers se verront également attribuer des délégations.

- Affaires sociales : adjoint référent Madame Josiane BOIZIAU
- Animations locales : adjoint référent Monsieur Éric SOULARD
- Cadre de vie : adjoint référent Monsieur Laurent COQUET

Et un conseiller délégué : Monsieur Pascal ROBIN en charge des dossiers relatifs à l'environnement et aux sentiers pédestres.

- Communication : adjoint référent Madame Josiane BOIZIAU
- Enfance-jeunesse : adjoint référent Madame Sylvie LE MOAL
- Finances et ressources humaines : adjoint référent Monsieur Laurent COQUET
- Patrimoine communal : adjoint référent Monsieur Bertrand RICHARD

Et un conseiller délégué : Madame Sylvie LECOMTE en charge des dossiers d'accessibilité (Ad'ap,PAVE), de la sécurité et des contentieux.

Madame Lelaure précise que « tous les élus n'étaient pas informés de ce projet et que c'est dommage car certains auraient peut-être été intéressés par des délégations ». Madame Le Maire indique, en exemple, que Madame Lecomte était déjà référente sécurité routière et que « cette délégation est dans la continuité de la mission qu'elle exerce déjà ». Monsieur Bourcier, Madame Lelaure et Monsieur Michel indiquent qu'il y a un « dysfonctionnement du Conseil car certains élus sont mis de côté ». Madame Le Maire indique « le manque de confiance est réciproque » depuis la publication dans la presse d'un article le 22 septembre dernier. Madame Salomon indique que « cet article n'engage que les personnes qui l'ont écrit ». Madame Le Maire est « désolée pour cet impair mais précise que tout le monde en fait, la preuve ». Elle indique que si la confiance avait existé de part et d'autre les choses se seraient déroulées d'une autre façon.

1.4 Recomposition des commissions municipales

2015-10/089 RÈGLES DE COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET COMITÉS

Les membres du Conseil municipal ont formulé le souhait, en juin dernier, d'apporter quelques modifications à la composition des membres élus dans les commissions municipales.

Les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des souhaits de chaque élu de participer ou de se retirer des différentes commissions municipales.

Une discussion s'engage pour maintenir la règle validée en Conseil municipal par la délibération du 22 avril 2014, selon laquelle les commissions sont composées de 6 à 8 élus.

Il est précisé que les groupes de travail doivent être constitués d'un nombre raisonnable de membres (n'excédant pas le tiers du conseil). Il est également émis le souhait de ne pas exclure les élus volontaires pour intégrer les commissions.

Toutes les commissions municipales sont composées de 6 à 8 élus à l'exception de la commission finances et urbanisme où le souhait de nouveaux élus d'intégrer ces groupes de travail augmente le nombre de participants à 11 membres.

→ **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

DÉCIDE DE :

Constituer les commissions municipales sur la base du volontariat des membres du conseil municipal, présents ou représentés, dans la limite de 6 à 10 élus par commission, étant entendu que Madame le maire est membre de droit des commissions.

Il est précisé que le calendrier des commissions sera fixé en tenant compte de la disponibilité de la majorité des présents.

2015-10/090 MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Les commissions sont redéfinies de la façon suivante :

- Commission municipale affaires sociales :

Josiane BOIZIAU, Martine CORABOEUF, Suzanne LELAURE, Patricia LEBOSSÉ, Géraldine MOREAU, Claude LERAY, Sylvie LE MOAL et Magali JAHAN.

- Commission municipale animations culturelles :

Éric SOULARD, Suzanne LELAURE, Rémy BOURCIER, Sylvie LE MOAL, Pascal ROBIN et Josiane BOIZIAU.

- Commission municipale bibliothèque :

Éric SOULARD, Suzanne LELAURE, Patricia LEBOSSÉ, Sylvie LE MOAL, Bertrand RICHARD et Magali JAHAN.

- Commission municipale sport :

Éric SOULARD, Anthony GARNIER, Suzanne LELAURE, Josiane BOIZIAU, Claude LERAY et Rémy BOURCIER.

- Commission municipale vie associative :
Éric SOULARD, Bruno MICHEL, Anthony GARNIER, Pascal ROBIN, Rémy BOURCIER, Florence SALOMON et Suzanne LELAURE.

- Commission municipale environnement :
Pascal ROBIN, Laurent COQUET, Bruno MICHEL, Dominique NAUD, Patricia LEBOSSE, Géraldine MOREAU et Florence SALOMON.

- Commission municipale agriculture :
Laurent COQUET, Bruno MICHEL, Dominique NAUD, Pascal ROBIN, Rémy BOURCIER et Claude LERAY.

- Commission municipale communication:
Josiane BOIZIAU, Martine CORABOEUF, Suzanne LELAURE, Éric SOULARD, Géraldine MOREAU, Anthony GARNIER, Pascal ROBIN et Nathalie COURGEON.

- Commission municipale affaires scolaires :
Sylvie LE MOAL, Martine CORABOEUF, Nathalie COURGEON, Géraldine MOREAU, Laurent COQUET, Anthony GARNIER, Sylvie LECOMTE, Suzanne LELAURE et Florence SALOMON.

- Commission municipale restaurant scolaire :
Sylvie LE MOAL, Martine CORABOEUF, Sylvie LECOMTE, Nathalie COURGEON, Géraldine MOREAU, Anthony GARNIER, Suzanne LELAURE et Florence SALOMON.

- Commission municipale finances :
Laurent COQUET, Martine CORABOEUF, Bertrand RICHARD, Sylvie LE MOAL, Eric SOULARD, Josiane BOIZIAU, Pascal ROBIN, Sylvie LECOMTE, Nathalie COURGEON et Suzanne LELAURE.

- Commission municipale bâtiments :
Bertrand RICHARD, Martine CORABOEUF, Claude LERAY, Laurent COQUET, Anthony GARNIER, Sylvie LECOMTE, Dominique NAUD et Éric SOULARD.

- Commission municipale urbanisme :
Bertrand RICHARD, Martine CORABOEUF, Laurent COQUET, Pascal ROBIN, Rémy BOURCIER, Anthony GARNIER, Sylvie LECOMTE, Claude LERAY, Bruno MICHEL et Dominique NAUD

- Commission municipale ad'hoc révision du PLU :
Bertrand RICHARD, Martine CORABOEUF, Laurent COQUET, Sylvie LECOMTE,Éric SOULARD,LELAURE Suzanne, GARNIER Anthony et MICHEL Bruno

Commission municipale travaux :
Bertrand RICHARD, Claude LERAY, Anthony GARNIER, Laurent COQUET, Sylvie LECOMTE, Dominique NAUD et Bruno MICHEL.

- Commission municipale voirie:
Bertrand RICHARD, Laurent COQUET, Éric SOULARD, Bruno MICHEL, Sylvie LECOMTE, Anthony GARNIER et Dominique NAUD.

- Comité restreint – ressources humaines :

Il est précisé que les dossiers relevant des ressources humaines seront étudiés en comité restreint en présence de Madame le Maire, Laurent COQUET et en cas de besoin à un autre adjoint en fonction du sujet abordé.

→ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la composition des commissions municipales telle que présentée.

1.5 Composition des Comités consultatifs

Monsieur Lionel PERRAY sollicite le Conseil pour intégrer le comité consultatif agriculture. Les membres du Conseil sont favorables à cette intégration dans le comité consultatif agriculture.

Il est précisé que les demandes pour intégrer les comités consultatifs seront étudiées au cas par cas.

1.6 Désignation des élus référents en remplacement de Mme Guérin

Madame Le Maire rappelle que Madame Guérin avait été désignée par le Conseil municipal comme élue référente représentant la collectivité dans plusieurs instances. La désignation de remplaçante à ces fonctions de représentations doit donc être délibérée.

2015/10- 091: DÉSIGNATION DÉLÉGUÉS DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL EN ÉNERGIE DE LOIRE-ATLANTIQUE (SYDELA)

Madame le Maire indique que Le SYDELA organise le service public de la distribution d'électricité pour le compte des 194 communes qui lui ont délégué cette compétence. Pour cela, il confie l'exploitation du réseau au concessionnaire ERDF (Electricité Réseau Distribution France), filiale d'EDF.

Chaque commune membre a désigné en 2014 au sein des membres de son conseil municipal des délégués intercommunaux chargés de représenter la commune au comité syndical. Madame Guérin avait été désignée déléguée suppléante.

A ce titre il est nécessaire de remplacer Madame Guérin, démissionnaire.

→ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la désignation de la candidature suivante :

- 1 délégué suppléant: Éric SOULARD

N° 2015/10- 092: DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA RÉGION D'ANCENIS (SIAEP)

Madame le Maire rappelle que le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région d'Ancenis (SIAEP) appartient à la catégorie des syndicats de communes.

Il gère la production par captage ou pompage, la protection des points de prélèvements, le traitement, le transport, le stockage et la distribution d'eau destinée à la consommation humaine.

Conformément aux articles L.5211-7, L.5211-8, L.5212-6 et L. 5212-7 du Code Général deux délégués ont été élus au Comité du SIAEP de la région d'Ancenis. Madame Guérin avait été désignée déléguée titulaire.

A ce titre il est nécessaire de remplacer Madame Guérin, démissionnaire :

➔ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la désignation de la candidature suivante :

- 1 délégué titulaire: Éric SOULARD

N° 2015/10- 093: DÉSIGNATION ÉLU RÉFÉRENT COMPA « GESTION DES DÉCHETS »

Madame le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis a sollicité la Commune pour désigner un élu référent pour toutes les questions relatives à la gestion des déchets.

Madame Guérin avait été désignée référente sur ce sujet.

A ce titre il est nécessaire de remplacer Madame Guérin, démissionnaire :

➔ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la désignation de la candidature suivante :

- 1 référent COMPA « gestion des déchets » : Pascal ROBIN

N° 2015/10- 094: DÉSIGNATION ÉLU RÉFÉRENT SIVOM « PROTOCOLE MÉNINGITE »

Madame le Maire rappelle que le SIVOM du secteur de Ligné a sollicité la Commune pour désigner un élu référent pour assurer le suivi en cas de mise en œuvre du protocole méningite au service de la halte-garderie « les Libellules ».

Madame Guérin avait été désigné référente sur ce sujet.

A ce titre il est nécessaire de remplacer Madame Guérin, démissionnaire:

➔ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la désignation la candidature suivante :

- 1 référent SIVOM « protocole méningite » : Suzanne LELAURE

2- FINANCES

N° 2015/10- 095: DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET COMMUNAL

Madame Le Maire propose au Conseil municipal d'adopter la décision modificative comme suit :

Section d'investissement – Dépenses - Opérations d'ordre		
Article - Chapitre	Objet	Montant
2158 - 041	Autres installations	+ 32 000 €
2135 - 041	Installations générales	+ 34 000 €
Section d'investissement – Recettes – Opérations d'ordre		
Article - Chapitre	Objet	Montant
238 - 041	Avances versées	+ 32 000 €
1328 - 041	Autres subventions	+ 34 000 €

→ Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Valide la décision modificative telle que présentée.

2.2 Arbitrages financiers et prospective financière

Le plan de trésorerie 2015 est exposé en séance. Monsieur Coquet présente la proposition de la commission finances à savoir rembourser par anticipation, dès octobre, la ligne de trésorerie n°1 en limitant les crédits inscrits au budget d'investissement.

L'ensemble du Conseil est favorable à ce remboursement anticipé.

Le plan de trésorerie 2016 est présenté. Il s'agit là d'une estimation (qui devra être affinée au moment du débat d'orientations budgétaire) qui prend en compte les dépenses et recettes de fonctionnement et le remboursement du capital des emprunts. A la fin du 1er semestre 2016, la trésorerie est estimée à 377 000 €, la ligne n°2 n'aura probablement pas besoin d'être débloquée. A la fin du 2nd semestre 2016, la trésorerie est estimée à 244 000€.

On peut constater que les recettes perçues annuellement sont moins importantes que les dépenses (- 8500€). Il s'agit là d'une nouvelle donne (depuis 2015) dû notamment à la baisse des dotations, à l'imputation des travaux de voirie en section de fonctionnement et à l'ouverture de nouveaux services (t.a.m., restauration scolaire le mercredi).

Monsieur Coquet présente un montage schématique du budget 2016 afin de mettre en lumière les points de vigilance à prendre en compte pour la préparation du prochain budget prévisionnel.

Les élus s'interrogent sur les solutions à envisager pour le montage du budget de fonctionnement 2016. Il sera nécessaire soit augmenter les recettes ou réduire les dépenses afin que les recettes puissent couvrir les dépenses courantes.

Pour la préparation du budget d'investissement 2016, il sera nécessaire d'opérer des arbitrages drastiques (75 000€ d'investissement) et de prendre en compte les observations suivantes :

- limiter le montant des investissements à l'autofinancement dégagé par la collectivité (hors subventions).
- les recettes du FCTVA perçues l'année N+1 doivent défalquées le coût de des projets d'investissement réalisés l'année N et non pas comme au BP 2015 être réaffectées à de nouveaux projets d'investissement (double affectation).

- optimiser la Capacité d'Autofinancement Brute en réduisant les dépenses de fonctionnement et non pas comme en 2015 augmenter les charges en créant de nouveau service (restauration scolaire le mercredi).
- minimiser les projets d'investissements et non pas comme en 2015 en inscrivant au budget l'enveloppe maximale des dépenses d'investissement (un tiers des dépenses inscrites ont un caractère facultatif).

Monsieur Coquet fait part de la proposition commerciale de la société JURICIA à savoir l'étude sur la réduction potentielle des coûts concernant les taxes foncières payées par la commune. Les honoraires de la société sont calculés sur la base des économies substantielles réalisées par la collectivité. Un bilan de cette étude sera présenté dans les prochains mois au Conseil.

N° 2015/10- 096 : ARBITRAGES FINANCIERS – PROJETS D'INVESTISSEMENT 2015

Monsieur Coquet présente le plan de trésorerie du dernier trimestre 2015 et 2016 ainsi que la prospective budgétaire 2016 afin qu'un arbitrage soit validé pour retenir les projets d'investissements les plus urgents.

Un débat s'engage sur l'intérêt de valider l'acquisition d'un radar pédagogique pour un coût de 3600 € alors que d'autres demandes peuvent sembler moins onéreuses et plus prioritaires (outillage service technique etc.). Monsieur Coquet indique que ce radar va permettre de répondre à la demande de sécurité routière des habitants Coufféens.

Considérant l'analyse des finances et du plan de trésorerie présenté,

Considérant l'avis émis par la commission finances,

Considérant que le débat d'orientation budgétaire 2016 devra tenir compte des contraintes budgétaires et réétudier les projets d'investissement non engagés en 2015,

→ Après en avoir délibéré, à la majorité absolue (14 voix pour, et 4 abstentions), le Conseil Municipal :

DÉCIDE D'engager les dépenses d'investissement suivantes d'ici la fin d'année :

- Pose de candélabres (22 100€)
- L'aménagement d'un véhicule pour le service technique (200€)
- L'acquisition d'un radar pédagogique (3600€)

3- URBANISME

2015/10- 097: VALIDATION DU CAHIER DES CHARGES POUR L'APPEL D'OFFRE RELATIF A LA RÉVISION DU PLU

Monsieur Richard rappelle aux membres du Conseil municipal qu'en juillet dernier une délibération a été prise concernant la prescription du PLU en fixant notamment la procédure et en définissant les modalités de la concertation.

Dorénavant, il appartient au Conseil municipal de valider le cahier des charges fixant les conditions de la consultation pour retenir un bureau d'étude.

→ **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide les dispositions du cahier des charges comme suit :**

- Réalisation d'un marché unique comprenant deux tranches fermes (réalisation du dossier PLU et numérisation, ainsi qu'une évaluation environnementale)
- Appel d'offre sollicité sur la base de 3 tranches conditionnelles :

-Assistance et conseils en urbanisme :

Réaliser des études de faisabilité (ex: réflexion plus fine sur un secteur de la commune)

Réaliser une modification du PLU en vigueur avant la validation du nouveau PLU

Animer une réunion de travail supplémentaire ...

-Suivi post- PLU:

Après approbation du PLU par la municipalité, le titulaire organisera en collaboration avec la commune, une réunion de présentation et d'explication du PLU approuvé et exécutoire. Le titulaire proposera à la commune le contenu et la forme des supports qu'il entend utiliser pour expliquer de façon pédagogique les différents documents du PLU.

-Accompagnement : Orientation d'Aménagement Pré-opérationnel stratégique :

Le bureau d'étude pourra à la demande de la commune étudier l'aménagement d'une zone à fort enjeu.

- Le diagnostic agricole sera inclut dans l'offre de base et donc réalisé par le bureau d'étude
- 4 candidats seront auditionnés à l'issue de l'ouverture des plis
- Les critères d'analyse sont fixés de la façon suivante : 60 % valeur technique et 40 % prix

2015/10- 098: VALIDATION DE LA SOUSCRIPTION D'UN MARCHÉ D'ASSISTANCE JURIDIQUE

Monsieur Richard propose aux membres du Conseil la souscription d'un marché ayant pour objet la mission d'assistance juridique pour la révision du PLU jusqu'à son approbation en conseil municipal et son caractère exécutoire. Cette mission porte sur deux points :

- Assistance sur la forme de la procédure
- Assistance au fond sur le contenu du dossier

→ **Après en avoir délibéré à la majorité absolue (17 voix pour et 1 abstention), le Conseil municipal décide de souscrire.**

4- AFFAIRES SCOLAIRES

4.1 Service minimum

Madame LE MOAL présente un bilan de l'organisation du service d'accueil des enfants de l'école Hugues Aufray du 8 octobre dernier dans le cadre de l'application de la loi n°2008-111 du 20 août 2008.

L'inspection Académique a informé la commune d'un mouvement de grève prévu le jeudi 8 octobre. Lorsque plus de 25 % des enseignants d'une école font grève, la commune doit mettre en place un droit d'accueil dans les écoles maternelles et primaires. Les enseignants doivent faire connaître leur intention de grève au plus tard 48h avant. La commune bénéficie d'une aide de l'état pour la mise en place de service à la condition que l'information officielle des intentions de grèves soit transmise par l'Inspection

La directrice a transmis un mot aux familles pour les prévenir de cette grève sans informer la municipalité de l'initiative.

La mairie a par la suite elle-même envoyé un mot aux familles.

Les enseignants de l'école ont transmis leur intention de grève le mercredi après-midi.

La mairie a organisé le service minimum en mettant à disposition 6 encadrants pour 7 classes (3 atsem + la coordinatrice + 2 agents contractuels pour la journée). Le jeudi matin il n'y avait que 16 enfants à l'école. La municipalité a donc décidé, dès le matin, de détacher la coordinatrice de ce poste et 2 atsem l'après-midi.

Les T.A.M. n'ont pas été mis en place sur cette journée.

4.2 Commission affaires scolaires

Madame LE MOAL précise qu'un bilan qualitatif et quantitatif des TAM a été présenté en commission affaires scolaires du 28 septembre dernier ; en particulier les taux de fréquentations et les ratios financiers. 92 enfants sont inscrits avec 5 animateurs diplômés et 1 coordinatrice.

La semaine de la rentrée des classes a été l'occasion de présenter le nouveau fonctionnement des tam avec 2 jours d'activités sur inscriptions des enfants et 2 jours à la carte. Ce système est apprécié des enfants.

Des bénévoles ont été sollicités pour apporter leur connaissance.

Le dispositif « Lire et Faire lire » a été intégré aux activités de la pause méridienne.

Les relations avec les écoles pour la gestion de la pause méridienne sont constructives. Un trombinoscope du personnel encadrant les enfants a été affiché dans les écoles.

La directrice de l'école Hugues Aufray a demandé que sa signature soit retirée de la fiche de sanction en cas de mauvais comportement des enfants pendant la pause méridienne. Le directeur de l'école Saint Joseph est quant à lui favorable au maintien de cette signature sur la fiche. La commission affaires scolaires a décidé de maintenir la signature des directeurs sur cette fiche. Elle considère que cela participe à la continuité éducative et permet de maintenir un lien entre les agents encadrants, les enfants, l'école et les parents.

La gestion des trajets des maternels de l'école Saint Joseph a fait l'objet d'ajustement sans personnel supplémentaire (1 petit tient la main d'un grand sur le trajet). Le directeur a remercié la municipalité de cette organisation qui fonctionne bien.

Un rappel a été formulé par les atsem auprès des familles pour que les parents déposent leurs enfants à la sieste à une heure précise.

La commission a autorisé la coordinatrice à se rendre à Saint Herblon pour étudier la gestion des tam en fin de journée.

La commission trouve intéressant que la coordinatrice participe à la fête du jeu à titre bénévole.

5- DÉCISIONS DIVERSES

2015-10/099 CHANGEMENT D'OPÉRATEUR DE TÉLÉPHONIE

Monsieur Richard présente le bilan de l'étude de téléphonie réalisé par la société *Lorecom* dont l'objectif est d'ajuster le parc téléphonique aux besoins et ainsi de réduire les coûts de fonctionnement.

Considérant que le changement d'opérateur de téléphonie permettrait de faire des économies substantielles (2104,60 € par an),

Considérant que la société *Lorecom* se rémunère sur la base des économies réalisées grâce à cette étude sur les 2 prochaines années

→ **Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

DÉCIDE DE:

De valider le changement d'opérateur de téléphonie en contractualisant avec SFR.

2015/10- 100: INTÉGRATION NOUVEAU MEMBRE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Madame Le Maire donne lecture en séance du courrier de Madame Marie-Pierre GUÉRIN qui sollicite la commune afin d'intégrer l'équipe de bénévole de la bibliothèque municipale.

Le Conseil Municipal

→ **Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

DÉCIDE DE:

D'intégrer Madame Marie-Pierre GUÉRIN, dans l'équipe des bénévoles de la bibliothèque municipale.

Un courrier sera envoyé à l'intéressée pour l'informer de cette décision.

2015/10- 101: VALIDATION DU DEVIS DE REPROGRAPHIE DU BULLETIN ANNUEL

Madame Boiziau présente les devis des imprimeurs pour l'édition du bulletin annuel.

- Ets KALYDÉA : 42 pages + rétrospective 2634 € HT
- Ets PLANCHENAULT : 56 pages 3268 € HT
-

Considérant que l'édition du bulletin annuel en 42 pages est suffisant

Le Conseil municipal :

→ **Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide de :**

Valider le devis de l'imprimerie KALIDÉA pour un montant de 2634 € HT.

2015/10- 102: MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL POUR L'ASSOCIATION LES PALLETS COUFFÉNS

Madame Le Maire propose aux membres du Conseil municipal de mettre en délibération l'affectation de l'ancien local jeunes.

Il est indiqué qu'un courrier de demande a été transmis par le Président de l'association « les Palets Coufféens » pour utiliser ce local pour leurs entraînements de palets le vendredi soir à 19h30 une fois tous les 15 jours.

Considérant qu'à ce jour ce bâtiment n'est pas utilisé,

Considérant qu'aucun autre local n'est disponible pour accueillir cette activité,

Le Conseil municipal :

→ **Après en avoir délibéré à la majorité absolue, le Conseil municipal**
(VOTES : 18 - POUR : 17 - ABSTENTION : 1 - CONTRE : 0)

DECIDE de mettre à disposition l'ancien local jeune à l'association des Pallets Coufféens pour leurs entraînements

Un courrier sera envoyé à l'association pour l'informer de cette décision.

6-COMMISSIONS - COMITÉS

6.1 Commission voirie du 26 septembre et du 8 octobre

Monsieur Coquet indique que la commission travaille actuellement à la réalisation d'un règlement de voirie. Il s'agit d'un document d'urbanisme local établissant les modalités de coordination administratives et techniques relatives à l'occupation temporaire du domaine public et à l'exécution des travaux de voirie.

6.2 Commission communication du 28 septembre

Madame Boiziau indique que la commission a validé le changement de grammage du papier de la couverture du Couffé-Info. Une économie de 75% sera réalisée ainsi sur le papier.

6.3 Commission bibliothèque du 29 septembre

Madame Lelaure fait part de l'accueil de 2 nouveaux membres, des prochaines animations (« Petipatapon » et « autour du conte ») et de l'accueil des écoles au sein de la bibliothèque. Les permanences ont été établies jusqu'à fin janvier 2016.

Madame Lelaure lance un appel aux élus pour une aide logistique le samedi 28 novembre pour préparer le Vide livres organisé au profit du Téléthon.

6.4 Commission affaires sociales du 29 septembre

Madame Boiziau fait part de l'organisation de l'Après-midi récréatif ouvert aux personnes seules de plus de 60 ans qui aura lieu le 28 novembre prochain. Les CCAS de Couffé, Ligné et Le Cellier ont travaillé en partenariat pour développer un réseau de transport solidaire sous forme d'une association « Pilot'ages ». Une information détaillée sera diffusée prochainement sur ses modalités et son fonctionnement.

Madame Boiziau lance un appel aux élus pour une aide logistique le week-end du téléthon.

6.5 Comité consultatif animations culturelles du 30 septembre

Madame Lelaure fait part du bilan de l'ouverture de la saison culturelle 2015-2016 qui est très décevant au regard du nombre d'entrées enregistrées et du nombre de personnes présentes au vin d'honneur.

6.6 Commission urbanisme du 5 octobre

Monsieur Bertrand RICHARD présente l'instruction des dossiers d'urbanisme.

Il est précisé que la déclaration préalable de SCI Labo de demande d'implantation d'un abri à bois (déjà installé) a reçu un avis défavorable. Ce dossier fera l'objet d'une étude ultérieure des dispositions juridiques permettant une régularisation de l'implantation de cet abri qui se situe sur le domaine privé de la commune.

6.7 Comité consultatif bâtiment du 7 octobre

Monsieur Richard fait part des rapports de contrôles des installations électriques, du chauffage, des appareils de cuisson et appareil de lavage réalisés par le bureau de contrôle VERITAS. Certains travaux de mise aux normes ont été réalisés. Des travaux plus conséquents devront faire l'objet d'arbitrage au moment des orientations budgétaires.

Des prélèvements d'eau pour la recherche de la légionnelle dans les réseaux d'eau ont été effectués dans les ERP. Les installations sont aux normes.

Le système d'alarme sécurité de la mairie a été mis à jour en incluant le nouveau bureau comptable. Une consultation va être lancée afin de réactualiser l'étude A2CH de 2011 concernant l'adaptabilité des bâtiments recevant du public.

6.8 Informations intercommunales (SIVOM et COMPA)

▪ Conférence des Maires du 24 septembre :

Madame Le Maire informe les membres du Conseil des 3 sujets étudiés lors de la Conférence des Maires :

- « l'accueil des migrants » : la difficulté des petites communes pour accueillir les migrants (logement, alimentation, déplacement, travail) a été soulignée. Ancenis va faire appel aux bailleurs sociaux pour étudier la question de logements disponibles.
- Les travaux d'assainissement concernant les villages de la Bézinière, La Pinetière et le Moulin de la Tessaudière : la COMPA a envoyé la demande de subvention à l'Agence de l'Eau. L'appel doit être lancé au cours du dernier trimestre 2015 et les travaux devraient être réalisés au 1^{er} et 2^{ème} trimestre 2016.
- La Redevance Incitative des déchets ménagers va être effective au 1^{er} janvier prochain. La facturation sera établie avec une part fixe basée sur le volume du bac d'ordures ménagères et une part variable en fonction du nombre de levée supplémentaires choisi par les usagers.

▪ SIVOM du secteur de Ligné :

Une réunion de travail pour l'élaboration du PEDT (projet éducatif de territoire) à l'échelle du SIVOM a été organisée en présence des élus, de la directrice de l'école, de la présidente de l'APE de l'école Hugues Aufray, du directeur et d'un administrateur de l'association C.A.R.

Madame LE MOAL indique que le projet de Morgane Tessier, animatrice jeune au local Ado Ligné Mouzeil, « Autour du vivre ensemble » ciblant les élèves de la 5^{ème} à la 3^{ème} dans le cadre de sa

formation BPJEPS a été présenté au collège Agnès Varda et sera mis en place dans les prochaines semaines.

7- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

5.1 Tenue des permanences des élections régionales

La composition des 2 bureaux de vote pour les prochaines élections régionales des 6 et 13 décembre prochain a été finalisée en séance. Le planning des permanences a également été validé.

5.2 Programmation d'un « Temps fort de sensibilisation à la sécurité routière

Lors de la précédente séance de conseil Madame Lecomte, élue référente sur la sécurité routière a proposé d'organiser une journée de sensibilisation sur la sécurité routière au cours de l'année 2016. Après vérification des plannings des salles communales cette manifestation aura lieu le 16 avril 2016. La salle polyvalente et le parking sont réservés tout le week-end.

5.3 Information relais postal

Madame Le Maire indique que la mise en place d'un relais postal commerçant à l'épicerie Anizon va démarrer le 1er décembre prochain.

5.4 Commune nouvelle

Madame Lelaure demande ce qu'il en est de la réflexion sur les communes nouvelles au niveau de Couffé suite à la réunion de la COMPA du 22 juin. Madame Le Maire précise qu'il n'y a pas d'avancée à ce sujet pour le moment.

Séance levée à 23h25